



Les fondamentaux du partage d'informations

Les bons réflexes

Informer la **personne accompagnée** à son arrivée du cadre du partage d'informations

- Présentation dans le Livret d'accueil, le PPA ...
- Faire des rappels réguliers.

Assurer une **traçabilité**, régulièrement actualisée, du recueil de consentement

En particulier pour les informations « délicates ». Et même si le consentement est réputé acquis.

« L'**information** que je donne/reçois est-elle **utile** et **nécessaire** et **à qui** ? »

Se questionner à chaque fois.

Réflexes à avoir lorsqu'on s'apprête à recevoir une information avec l'intention du secret

- Se rappeler de ses responsabilités professionnelles.
- Mesurer l'incidence du risque de non-diffusion de l'information.
- Informer l'émetteur des conséquences de ce « secret ».
- Dire la nécessaire diffusion en cas de devoir de sécurité.
- Envisager les incidences en matière de relations interpersonnelles et interprofessionnelles.

ET SE RAPPELER :
**Tout écrit doit être
pensé comme étant
possiblement lu.**